RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2017

Conseil Municipal du 14 novembre 2016

BUDGET PRINCIPAL

Depuis la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et son décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016, les collectivités territoriales sont soumises à de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières. Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) présente et détaille les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le projet de budget 2017 sera soumis au Conseil Municipal en décembre prochain. Aux termes de l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, il y a lieu d'organiser préalablement un débat portant sur le rapport d'orientations budgétaires.

Ce rapport présente d'une part, le contexte économique dans lequel s'effectue la préparation budgétaire et d'autre part, les grandes lignes des projets retenus pour cette année 2017.

L'année 2016 a été marquée par les nouvelles conséquences financières des contraintes imposées par l'Etat : baisse des dotations de l'Etat de -2,7 M€ pour la Dotation Globale Forfaitaire (D.G.F.) communale, hausse de la péréquation sur le budget Ville de +3,2 M€ (4,7 M€ en 2015 contre 7,9 M€ en 2016).

La création des Etablissements Publics Territoriaux (E.P.T.), qui avait été annoncée comme neutre pour les finances des communes concernées, s'est traduite au contraire pour le Territoire Paris Ouest La Défense (POLD) par une hausse très importante de la péréquation. Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est ainsi passé pour l'ensemble des communes du Territoire de 33 M€ à 55 M€. Dans le même temps, les 8 autres E.P.T. sur les 12 créés dans la Métropole du Grand Paris (M.G.P) par la Loi ont vu leur contribution baisser.

Outre ces deux éléments aux conséquences financières importantes, les collectivités ont également été confrontées à la nouvelle décision du gouvernement de revaloriser le point

d'indice de la fonction publique de 1,2% en deux fois (en juillet 2016 et février 2017), celui-ci servant de base à la rémunération des agents. Le coût de cette mesure en année pleine s'élève à 0,8 M€ de plus pour la Ville.

En revanche, les nombreuses mesures d'économies réalisées par la Ville depuis 2014 rendent possible comme en 2016 de voter le budget 2017 en décembre. Cette échéance permet de construire l'équilibre budgétaire de la Ville indépendamment de la reprise des résultats qui seront constatés lors du vote des comptes administratifs.

Les orientations 2017 s'inscriront dans un cadre budgétaire contraint pour les collectivités territoriales qui se trouvent confrontées à la 4ème année de baisse de leurs dotations. La réforme de la D.G.F. qui devait intervenir pour 2017, est supprimée par le PLF 2017 et elle est reportée à 2018. Cette réforme initierait notamment un Projet de Loi de Financement des Collectivités Locales (PFCL) à l'instar de celui de la Sécurité Sociale, afin de clarifier les relations financières entre l'Etat et les collectivités.

L'engagement pris par la Municipalité en 2014 d'arriver à 0% d'augmentation des taux d'impôts locaux en 2017 sera tenu grâce aux économies considérables réalisées. Dans le cadre de la préparation du budget, les services et les élus ont pu proposer des réorganisations qui permettent de générer les économies nécessaires aux équilibres des budgets futurs.

I. Le contexte national stabilisé pour 2017

Les principales mesures imposées par l'Etat portent sur :

- La moindre réduction de la D.G.F. des communes pour 2017
- Un montant de FPIC figé pour 2017

A. Le projet de Loi de Finances pour 2017

Le Projet de Loi de finances pour 2017 a été préparé par l'Etat en anticipant une croissance de 1,5 %, une hypothèse d'inflation proche de 1% et une volonté de réduire le déficit public à 2,7% en 2017.

L'opposition des communes devant l'ampleur de la baisse des dotations depuis 2014 a conduit le Gouvernement à limiter la hausse de la contribution au redressement des finances publiques du bloc communal à 1Mds d'€ pour l'année 2017. Ce programme de réduction atteindra au final 10 Mds d'€ sur 3 ans.

La Ville qui percevait 13,6 M€ en 2013 va percevoir 5 M€ en 2017. La DGF qui compensait à l'origine des charges transférées par l'Etat aux collectivités se réduit ainsi fortement sans que l'Etat ne reprenne aucune compétence à sa charge.

B. La péréquation horizontale

La péréquation horizontale se traduit par la mise en place de mécanismes financiers qui prélèvent des ressources à certaines communes pour les distribuer aux communes moins favorisées afin d'assurer l'égalité entre les territoires. Mais il est à noter que cette « richesse communale » provient en général d'une gestion rigoureuse et responsable des deniers publics !

En 2017, la péréquation, dont le montant au niveau national restera au niveau de 2016, s'affiche à 1 Mds d'euros pour le F.P.I.C. et à 290 M€ pour le Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF).

1. Le Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (F.S.R.I.F.)

Ce fonds de péréquation spécifique à la Région Ile-de-France a généré 290 M€ de reversement entre les communes en 2016. En 2012, le volume de ce fonds était de 210 M€.

Le PLF 2017 présentée par le Gouvernement prévoit une stabilisation du fonds en 2017. La contribution pour Rueil est relativement stable depuis 2015 à environ 4,2 M€.

Pour rappel, la contribution à ce fonds était de 2,8 M€ en 2012.

2. Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.)

L'évolution de ce fonds de péréquation doit être appréciée au regard de la création de la Métropole du Grand Paris et des Etablissement Publics Territoriaux en 2016.

L'augmentation de la péréquation 2016 du F.P.I.C. a ainsi été concentrée sur la région parisienne (en particulier sur notre territoire Paris Ouest La Défense) au bénéfice de la province.

La contribution de Rueil est ainsi passée de 0,6 M€ à 3,7 M€.

Avec la péréquation payée directement par POLD (17,6 M€), la péréquation devient une punition pour la Ville de Rueil-Malmaison en passant de 2,8 M€ en 2012 à 4,5 M€ en 2015 puis 11,5 M€ en 2016. Ce montant devrait être stable être pour 2017.

II. Le contexte local sous la contrainte des mesures gouvernementales

La Ville a prudemment et énergiquement réalisé des efforts considérables dans le cadre de ses budgets 2015 et 2016. L'ensemble des leviers à notre disposition ont été activés : économies de gestion, hausse des tarifs, baisse des subventions aux associations et hausse de la fiscalité.

Pour 2017, les efforts d'économie ont été maintenus et les services se vont vus demander un effort représentant 1 % de leurs dépenses de fonctionnement (masse salariale et dépenses de gestion).

A. Les recettes de fonctionnement :

1. La poursuite de la baisse de la D.G.F.

La Ville devrait percevoir un montant net de 5 M€ de D.G.F. en 2017 contre 6,8 M€ en 2016. Il s'agit d'un montant net car depuis 2016, l'Etat demande à inscrire en recette la totalité de la D.G.F. et d'inscrire en dépense la contribution au redressement des finances publiques (montants estimés 2017 : D.G.F. : 6,5 M€ et contribution : 1,5 M€).

Entre 2013 et 2017, la D.G.F. devrait ainsi diminuer de 8,6 M€ pour s'établir à 5 M€ (contre 13,6 M€ en 2013).

Sans les efforts de gestion de la municipalité la baisse globale de la D.G.F. aurait pu représenter une hausse de 15 % des taux d'imposition.

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution des baisses cumulatives de la D.G.F. et le poids de la contribution au redressement des finances publiques prélevée sur la D.G.F..

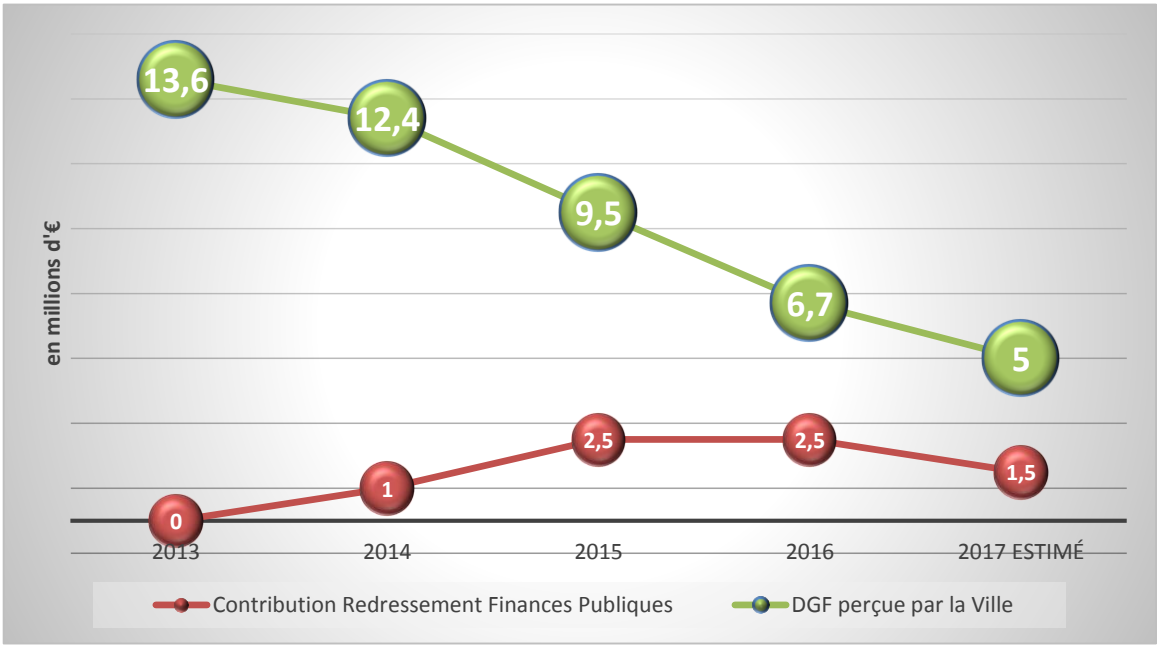

2. La fiscalité

Comme annoncé lors des votes des deux derniers budgets, aucune hausse des taux communaux d'impôts locaux ne sera votée en 2017, comme nous nous y sommes engagés dans notre plan triennal.

Les bases de fiscalité sont anticipées en hausse de 1,4 % pour la taxe foncière et de 4,4 % pour la taxe d'habitation. Cette progression intègre une hypothèse de revalorisation des valeurs locatives de 1 % par le PLF 2017.

Compte tenu de ces hypothèses, qui tiennent compte des créations de logements sur la Ville et de la dernière année d'ajustement du taux de l'abattement général à la base voté en 2014, le produit de la fiscalité devrait être de 69,8 M€ contre 67,7 M€ en 2016, soit + 2,1 M€.

3. L'intercommunalité

En 2017, l'attribution de compensation correspondante aux ressources transférées à notre Etablissement Public Territorial Paris Ouest la Défense ne devrait pas évoluer.

Le montant de l'attribution de compensation sera de 52 320 341 € conformément à la CLECT du 26 octobre 2015.

L'année 2017 sera consacrée à la définition de l'intérêt territorial des compétences obligatoires du futur E.P.T. :

- La politique de la Ville
- Le plan local d'urbanisme
- Le plan climat air énergie
- L'assainissement et l'eau
- La gestion des déchets ménagers
- Les équipements culturels et sportifs
- L'action sociale

En fonction de la définition de l'intérêt territorial de chacune de ces compétences, des transferts de charges pourront être organisés vers l'E.P.T. avec des contreparties financières pour lui permettre d'assurer ces compétences.

4. Les tarifs des services

Les années 2015 et 2016 ont permis de corriger un certain nombre de taux d'effort qui paraissaient trop faibles au détriment de la Ville. En 2017, les tarifs devraient évoluer comme en 2016 de l'ordre de +2 %.

Budgétairement, le produit des services est en progression de 3 % par rapport au budget 2017. Cette hausse a pour origine la fréquentation aux accueils de loisirs qui ne cesse de croître depuis la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

5. Les droits de mutation pour 2017

Les droits de mutation 2017 sont estimés à un montant de 6,5 M€. En 2016, le montant des droits a été inscrit à 5,9 M€.

L'estimation de cette recette est rendue difficile en raison de son lien étroit avec le marché immobilier. Si la baisse des taux d'intérêts favorisent l'accès à l'achat immobilier depuis un an, une montée des prix pourrait ralentir le nombre de mutations immobilières et la Ville pourrait en ressentir les effets. Ci-dessous, les recettes constatées sur les quatre dernières années :

Exercices	En milliers d'€
Réalisé 2013	5 623
Réalisé 2014	5 193
Réalisé 2015	5 610
Budget 2016	*5 900*

6. La constatation d'une recette exceptionnelle : le versement du fonds de soutien des emprunts structurés

La ville de Rueil-Malmaison a finalisé le réaménagement de sa dette structurée communale en 2015.

La Ville a sollicité le Fonds de Soutien mis en place par l'Etat et a obtenu une aide financière de 4,4 M€. Contrairement à ce qui avait été envisagé initialement cette recette sera comptabilisée en une seule fois en 2017 à la demande de la Direction Départementale des Finances Publiques. L'Etat versant l'aide sur les 13 prochaines années, le Comptable Public de la Ville aura la charge de gérer l'échéancier de ces versement.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les efforts réalisés depuis 2015 ont permis de rompre l'effet de ciseau auquel le budget de la Ville était confronté avec la baisse des dotations de l'Etat, la hausse des charges de personnel liées à la réforme des rythmes scolaires et la hausse de la péréquation.

Ces efforts doivent être maintenus pour franchir le cap de 2017, qui s'annonce comme l'année budgétaire la plus compliquée pour la Ville avec la 3ème année de baisse des dotations de l'Etat.

En effet, depuis 2015, les propositions budgétaires des services remplissent les objectifs de baisse demandées en terme de dépenses de gestion et de dépenses de personnel à hauteur de : -10% en 2015, -2,92% en 2016, -1% (y compris la masse salariale) en 2017.

1. Le fonctionnement des services – les dépenses de gestion

Hors dépenses exceptionnelles, les dépenses de gestion sont stables par rapport à 2016. Les efforts des services ainsi que les effets de la nouvelle DSP pour la restauration scolaire permettent d'amortir la hausse des crédits consacrés à l'entretien des bâtiments et à la mise en place règlementaire du « zéro produit phytosanitaire » pour l'entretien des espaces verts.

Il s'agit d'un effort encore très important réalisé grâce au travail d'optimisation et de rationalisation opéré sur l'ensemble des secteurs.

Des dépenses exceptionnelles sont constatées en 2017 pour 1,57 M€, il s'agit :

- De la location des bâtiments modulaires dans le cadre des travaux d'extension de l'école Robespierre (570 K€ en 2017 et autant en 2018)
- Des crédits consacrés au Jubilé mais qui seront neutralisés dans l'équilibre budgétaire par les recettes de mécénat qui s'élèveront à 90 % des dépenses.

2. Le fonctionnement des services – les charges de personnel

Le nouveau format du Rapport d'Orientation Budgétaire recommande de présenter des éléments de gestion de la masse salariale qui étaient présents dans les annexes budgétaire et le bilan social mais qui n'étaient pas abordés à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire.

Début novembre 2016, la Ville de Rueil-Malmaison compte 1 851 postes équivalent temps plein occupés au 31 décembre 2016 dont 277 postes de non titulaires. Sur ces 1 851 postes, 266 sont à temps partiel ou non complet.

Il n'est pas prévu d'évolution du temps de travail par rapport à 2016. Le temps de travail annuel des agents est de 1 607 heures.
Les seuls avantages en nature existants sur la ville concernent les logements de fonction répartis de la manière suivante :

- concession de logement pour Nécessité Absolue de Service : 47 logements pour 56 agents logés (y compris des couples de gardiens).
- concession d'Occupation Précaire avec Astreinte : 8 logements pour 8 agents logés.

Concernant la répartition par catégorie, 196 postes sont de catégorie A, 262 postes, de catégorie B et 1 393 postes de catégorie C. La filière technique est la plus représentée avec 737 postes suivie de la filière administrative avec 337 postes et la filière animation avec 316 postes.

En 2016, les nouvelles mesures règlementaires, principalement l'accord relatif au parcours professionnels, carrières et rémunérations des fonctionnaires et la hausse du point d'indice décidée au printemps 2016, ont engendré de nouveaux coûts subis par la collectivité.

En 2017, la poursuite de leur impact se traduit par :

- la transformation d'une partie des primes en point d'indice pour les agents des catégories A et C. Le coût est estimé pour 2017 à 170 K€. Les agents ne perçoivent pas plus mais les charges patronales sont en augmentation.
- la hausse de 0,6% du point d'indice en février 2017, estimée à 382 K€
- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) est estimé à 400 K€

Outre ces éléments, 2017 verra l'organisation des élections présidentielles et législatives dont le budget s'élève à 250 K€.

Ainsi en 2017, malgré les efforts de rationalisation et les réorganisations menées dans les différents services sur les années précédentes (non remplacement des départs en retraite dans certains services, mutualisation de tâches et mobilité en interne), les dépenses de personnel ne pourront être réduites en raison des augmentations imposées par la réglementation (GVT et augmentation du point d'indice) et le contexte national des élections en 2017.

Ces différents élément représentent un volume contraint de + 1,2 M€ pour l'exercice 2017.

Pour 2017, 21 départs à la retraite ont été identifiés. 4 postes ne seront pas remplacés et 1 poste ne sera pas remplacé à l'identique (catégorie B à la place d'une catégorie A). La majorité des postes remplacés le seront en interne par la mobilité. Les mutations, détachements, fins de contrat ne peuvent pas être anticipés mais nous avons en moyenne une centaine de départs de ce type chaque année et entre 10 et 30 postes non remplacés chaque année.

Les crédits 2016 de la masse salariale se sont élevés à 84,2 M€. A ce jour, les économies proposées par les services permettent de limiter l'évolution de la masse salariale de + 800 K€ soit 85 M€.

3. Le Fonds de Compensation des Charges Territoriales – (F.C.C.T)

Depuis 2016 et la création des EPT des flux financiers complexes ont été créés entre la MGP, les EPT et les Villes.

La Ville perçoit des recettes nouvelles qu'elle doit reverser à POLD pour environ 35,9 M€. Il s'agit de l'ancienne part de taxe d'habitation (10,9 M€) et d'une dotation de compensation de l'ancienne Taxe Professionnelle (25 M€) qui étaient auparavant perçues par la CAMV.

Ce montant de 35,9 M€ correspond à un montant plancher, dans le cadre de la création de POLD les Villes peuvent être amenées à contribuer de manière complémentaire afin de financer la péréquation ou des compétences sur POLD. C'est le cas de Rueil Malmaison qui doit contribuer à hauteur de 2,9 M€ supplémentaires.

4. L'impact de la péréquation sur la Ville

- Le F.P.I.C

Le F.P.I.C communal pour 2017 est estimé à son montant 2016, soit 3,7 M€.

La contribution de Rueil au sein de l'E.P.T. devrait s'élever à 3,6 M€. L'architecture du budget de POLD nécessite que la Ville verse une contribution supplémentaire à son F.C.C.T de 2,9 M€ comme vu précédemment.

- le F.S.R.I.F.

La Ville est également contributrice au FSRIF. Le montant dû au titre du FSRIF est difficile à estimer, sachant que sa notification par les services préfectoraux ne se fait que vers le mois de juin. L'annonce par le gouvernement d'un gel de la péréquation en 2017 devrait avoir pour conséquence de stabiliser le montant payé par la Ville à 4,2 M€.

5. Les subventions

L'enveloppe pour les subventions aux associations et autres organismes devrait s'inscrire en stabilité à 3,4 M€.

Dans le cadre des mesures d'économies définies en 2015, les associations ont pour la plupart contribué à l'effort général en acceptant une baisse de 10 % du concours que la Ville leur attribue. Pour 2017 comme en 2016, la volonté de la Ville est d'accorder aux associations le maintien du montant de leur subvention. Cet objectif sera atteint dans la limite de l'équilibre du budget. Les subventions 2017 aux associations seront votées lors du Conseil municipal, qui sera organisé en mars ou avril 2017.

En 2017, la dotation versée au CCAS (hors participation à l'effort social) sera en baisse de 800 k€ compensé par la cession en 2016 d'un Pavillon rue Cramail. En 2018, la subvention retrouvera son montant habituel.

C. Evolution de l'autofinancement

L'autofinancement correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement y compris l'excédent reporté et les dépenses réelles de fonctionnement. Il est affecté à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

L'évolution de l'autofinancement dégagé depuis le budget 2013 est retracée dans le graphique ci-dessous, les mesures engagées depuis 3 ans ont pour conséquences d'améliorer cet indicateur malgré les mesures décidées par l'Etat :

La tendance de cet indicateur évolue favorablement pour les prochains exercices. La Ville a réussi à inverser l'effet de ciseau qui était anticipé il y a quelques exercices entre les dépenses et les recettes.

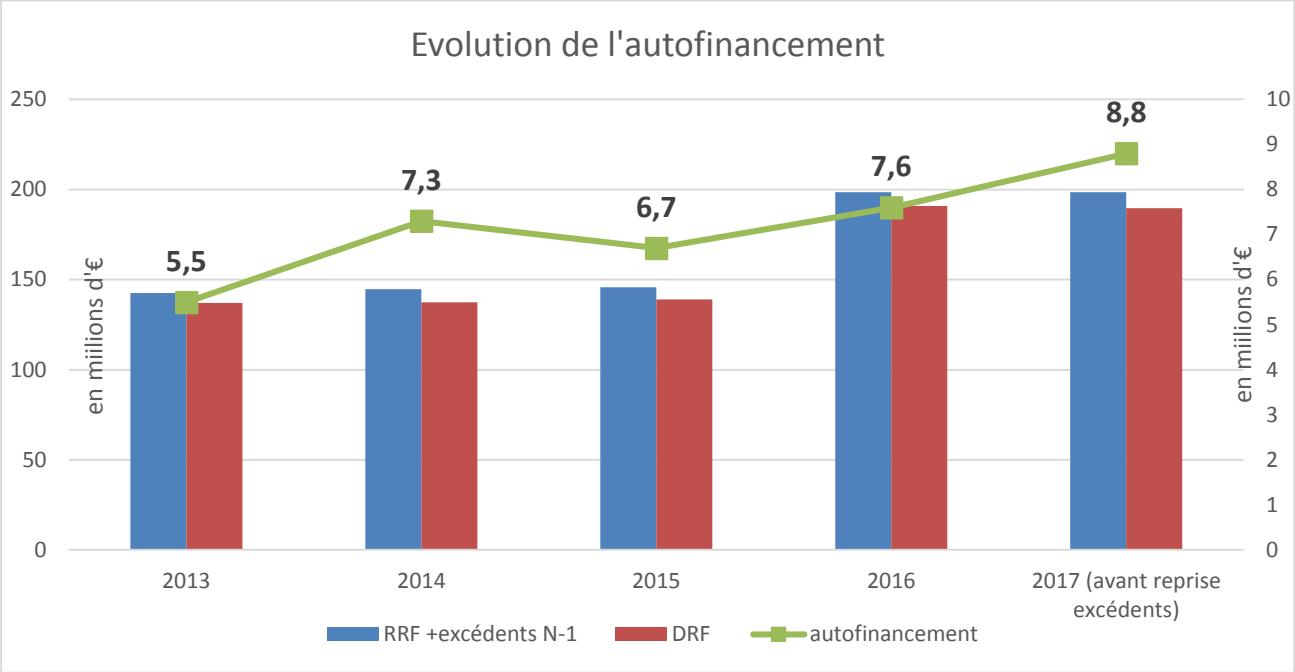

D. Les recettes d'investissement :

Le Fonds de Compensation pour la TVA (F.C.T.V.A.) devrait s'élever à 3,5 M€ en 2017 compte tenu des dépenses réalisées en 2016. Le montant du F.C.T.V.A. correspond à environ 16 % du montant des dépenses d'équipement et (à partir de 2017 également) de certaines dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie réalisées au cours de l'exercice précédent.

Les subventions à inscrire au budget 2017 devraient s'élever à 1 500 000 €. Ce montant est susceptible d'évoluer dans le cadre de la préparation budgétaire. La Ville qui a renégocié en 2016 son contrat de développement avec le Département maîtrise le calendrier de versement des subventions. D'autres subventions sont à attendre en matière de sécurité, au titre du fonds de soutien à l'investissement local ou pour l'aménagement des terrains de sport de Buzenval et Ladoumègue réalisé en 2016.

Les cessions et les droits à construire sont estimés à près de 15 M€ en 2017. Sont prévues notamment la cession de la pépinière d'entreprise située rue Lionel Terray et des terrains chemin des Gallicourts.

E. La situation de la dette

Le produit des cessions mentionnées ci-dessus permettra de limiter l'emprunt pour financer les crédits d'équipement. Les arbitrages budgétaires ne sont pas achevés mais l'emprunt devrait se situer à environ 9 M€ en 2017. Ce montant est limité en raison de l'engagement comptable en 2016 d'opérations de travaux prévues en 2017.

Le budget étant voté en décembre, celui-ci s'équilibrera sans la reprise des résultats 2016. Lors du vote du compte administratif au printemps 2017 et après des décisions

nécessaires en investissement, une partie des résultats constatés pourra être utilisée pour réduire le besoin d'emprunt.

La dette de la Ville s'établira à 163 M€ au 1er janvier 2017. L'estimation de l'emprunt à réaliser en 2017 devrait maintenir ce niveau inchangé en fin d'exercice.

L'endettement par habitant au 31 décembre est en baisse régulière depuis 2012 comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

En €/habitant	2012	2013	2014	2015
Endettement au 31/12	1 929	1 879	1 859	1 855

L'annuité de la dette pour 2017 se décompose à hauteur de 11 M€ pour le remboursement en capital et de 6,2 M€ pour les frais financiers.

Sur l'enveloppe de 9 M€ anticipés pour 2017, 7 M€ sont déjà souscrits auprès de la SFIL suite au réaménagement réalisés en 2015.

Au 31 décembre 2017, 92% des emprunts seront classés en catégorie 1A assurant une dette stable et sécurisé à la Ville, représentés principalement par des emprunts à taux fixes

La dette de la Ville se répartit auprès de 5 établissements bancaires différents dont 3 principaux : SFIL (60%), la Caisse d'Epargne (22%) et la Société Générale (16%).

Le coût moyen de la dette s'affiche à 4% avec une durée de vie résiduelle de 15 ans.

F. Le programme d'équipement 2017

Le programme pluriannuel de l'écoquartier de l'Arsenal impacte le budget 2017 avec le début des travaux de l'extension du Groupe Scolaire Robespierre, du nouveau complexe sportif et l'aménagement des futurs locaux de l'Avant-scène.

Le budget en cours de préparation permettra de fixer (hors travaux de l'écoquartier) une enveloppe pour l'équipement autour de 21 M€. Les travaux qui seront inscrits au budget 2017 sont encore en cours d'arbitrage. Les équipements publics de l'écoquartier devraient représenter 9,5 M€ de travaux en 2017.

Compte tenu de leur volume financier, les deux opérations majeures de l'écoquartier (Groupe Scolaire Robespierre et complexe sportif) seront gérées comptablement en AP/CP (autorisation de programme / crédit de paiement). Ce mode de gestion pluriannuelle des opérations de travaux permet de lisser les besoins de financement en fonction de l'exécution opérationnelle des chantiers.

Ces deux opérations sont estimées à 17,5 M€ pour le Groupe scolaire Robespierre et 36 M€ pour le complexe sportif. En 2017, les crédits de paiement prévus s'élèveront à 4,1 M€ pour le Groupe Scolaire Robespierre et 3,5 M€ pour le complexe sportif.

Hors écoquartier, le budget 2017 est consacré au gros entretien du patrimoine existant et de la voirie. Les 22 M€ du budget de la Ville consacrés à ces investissements devraient se décomposer ainsi :

- L'entretien et le renouvellement du patrimoine pour 8,5 M€
- L'acquisition de mobilier et de matériel pour 2,5 M€
- Le gros entretien et les travaux de voirie pour 6,3 M€
- Les études et participations pour 1,2 M€.
- Les acquisitions foncières pour 3,5 M€

1. Les travaux d'entretien du patrimoine pour un montant de 8,5 M€

Les travaux envisagés permettent de poursuivre le programme de remise en état du patrimoine bâti de la Ville.

Environ 1,7 M€ sont notamment consacrés aux équipements scolaires dont 400 K€ pour la sécurisation des sites et 800 K€ pour l'extension du Groupe Scolaire Albert Camus.

Dans le domaine de la culture, une enveloppe de 250 K€ est envisagée pour le réaménagement du musée municipal installé dans l'ancienne mairie.

Pour les sports, 1,5 M€ sont affectés à la poursuite de la création de la salle de gymnastique du Vertbois.

Les crédits prévus pour les travaux d'accessibilité handicapés des bâtiments communaux s'élèveront à 400 K€. Ces travaux devraient de nouveau être éligibles au fonds de soutien à l'investissement local.

Les travaux lié aux économies d'énergie devraient comme en 2016 s'élever à 300 K€.

Une enveloppe de 250 K€ sera consacrée à l'achat d'équipement de lutte contre les inondations : passerelles, barrages, barque et un véhicule 4x4…

2. L'acquisition de mobilier et de matériel pour 2,5 M€

Ce poste est en augmentation pour 2017 (2,2 M€ en 2016) en raison d'acquisition d'équipements pour l'infrastructure informatique de la Ville (acquisition de serveurs, hausse du volume de stockage des données). L'acquisition de matériel pour les autres secteurs est en stabilité.

3. Le gros entretien et les travaux de voirie pour 6,3 M€

Le programme de voirie 2017 sera consacré à l'entretien des voies existantes et à l'enfouissement de réseau, aucune grosse opération n'est prévue.

4. Les participations (subventions) en investissement pour 1,2 M€

Un crédit de 400 000 € est consacré aux différentes subventions d'équilibre et de surcharges foncières à verser à des bailleurs sociaux pour la réalisation de logements neufs.

Un crédit de 300 000 € est prévu pour participer aux travaux de rénovation de l'EPHAD Jules Parent qui sont estimés à 15 M€.

Le contingent incendie en faveur de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris est estimé à 210 000 €, il s'agit d'un dépense obligatoire sur laquelle la Ville n'a pas de marge de manœuvre.

5. Les acquisitions foncières pour 3,5 M€

Concernant les acquisitions foncières, le budget sera d'environ 3,5 M€ dont 500 K€ pour des réserves foncières (alignement de voirie ou emplacements réservés). Sont programmées l'acquisition de deux pavillons rue des Mazurières et rue d'Estienne d'Orves.

G. La programmation des investissements

L'écoquartier de l'Arsenal devrait voir la création de 2500 logements.

Le programme d'équipement et de voirie est prévu pour répondre aux besoins de cette population nouvelle. Les équipements publics sont envisagés pour un montant d'environ 70 M€ (50 M€ environ après perception des subventions, du FCTVA…). La Voirie, l'assainissement et l'éclairage public sont programmés pour 60 M€ et seront à la charge de la S.P.L.A., qui assure l'aménagement de l'écoquartier.

Pour accueillir la nouvelle population de l'écoquartier, la Ville a programmé les équipements publics suivants :

- Le Groupe Scolaire Robespierre va être agrandi (création d'une classe maternelle, de 8 classes élémentaires, augmentation de la capacité du réfectoire) pour un coût de 17,5 M€.
- L'accueil de loisirs de l'Arsenal va être reconstruit et agrandi sur le site des Bons raisins pour 3 M€.
- L'avant-scène va être reconstruit (2 M€).
- Un espace jeunesse, une crèche et un parking public de grande capacité sont également programmés.

Cette population aura en outre accès au complexe sportif va être créé en remplacement de l'équipement Mimoun et comprendra une piscine, un gymnase et un terrain de sports (36 M€).

En dehors de l'écoquartier, la création de logement sur la Ville répond aux exigences contenues dans le Plan Local de l'Habitat. Ainsi, le nombre de logement construit tous les ans est passé en moyenne à 600 pour la période 2014 – 2019 (contre 220 auparavant).

Ces logements ont bien évidemment été intégrés dans les réflexions de la municipalité sur l'orientation des investissements.

Une étude a également été menée sur les équipements scolaires pour analyser la capacité d'accueil des nouveaux élèves. Il ressort de cette étude qu'il n'est pas nécessaire de créer de nouveaux groupes scolaires sur la Ville. Néanmoins, en cas de besoin cette création pourra être envisagée.

La programmation des investissements sur la Ville (hors écoquartier) est envisagée pour environ 22 M€/an au cours des prochains exercices.

En termes de voirie, cette enveloppe intègre 6 à 7 M€ de réfection annuelle. Un projet d'ampleur est également programmé pour 2018-2019 avec la création d'une voie nouvelle entre Rueil et Nanterre sur le quartier de Rueil-sur-Seine afin de fluidifier le trafic dans ce secteur.

****

Le budget 2017 présente la capacité de la municipalité de tenir ses engagements : Ce budget est équilibré sans recours à une hausse des taux de la fiscalité.

Malgré les décisions du gouvernement de poursuivre la baisse des dotations, de maintenir la péréquation à un niveau confiscatoire et de revaloriser le point d'indice de la fonction publique, le budget qui sera présenté en décembre présente des équilibres financiers en amélioration pour la Ville : l'autofinancement est en progression et l'effet ciseau entre les dépenses et les recettes que nous craignions il y a 3 exercices est annulé.

L'enjeu pour la Ville pour ces prochains exercices sera de maintenir ces efforts engagés depuis 3 ans en matière de réorganisation et d'économie. Cette rigueur sera nécessaire pour conserver un niveau d'investissement destiné à l'entretien du patrimoine et pour financer les équipements de l'écoquartier en ayant le moins recours possible à l'emprunt.

Le confort de vie des rueillois doit être maintenu, tout en respectant les équilibres financiers de la commune.

Voici donc nos orientations pour le budget 2017.

BUDGETS ANNEXES

Les projets des budgets annexes 2017 seront soumis au Conseil Municipal en décembre prochain en même temps que celui du budget principal et dans les mêmes conditions avec présentation des orientations 2017 pour chaque budget annexe.

Budget annexe de la chambre funéraire

Ce budget annexe retrace les opérations comptables du service municipal de la chambre funéraire. Ce budget s'équilibre avec le produit du service.

Budget annexe du restaurant communal

Ce budget annexe retrace quant à lui le fonctionnement du restaurant municipal auquel ont accès les agents communaux.

L'équilibre de ce budget annexe est permis grâce au versement d'une subvention du budget communal d'un montant de 205 000 €. Ce montant est en baisse par rapport à 2016.